Fidalsec - Linsig

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Strasbourg – Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la cour d'appel de Colmar

Fondation LE PHARE - IDSD

Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif

Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim

Rapports du Commissaire aux Comptes

au 31 décembre 2020

SAS au capital de 189 296 €

25, avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 33 17 17
Fax 03 89 33 17 18
Site internet : www.fidalsec.com
RCS MULHOUSE B 342 998 903
N° TVA INTRA : 60 342998903

commissaire
aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation LE PHARE - IDSD

Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif

Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim

SAS au capital de 169 296 €

25, avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 33 17 17
Fax 03 89 33 17 18
Site internet : www.fidalsec.com
RCS MULHOUSE B 342 998 903
N° TVA INTRA : 60 342998903

commissaire
aux comptes

Fondation LE PHARE - IDSD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation LE PHARE - IDSD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- La note « Faits caractéristiques - § Conséquences de l'événement Covid-19 » ;
- La note « Faits caractéristiques - § Politique Immobilière » expose notamment les travaux effectués au niveau du patrimoine immobilier de la Fondation et le contexte actuel ;
- La note « Faits caractéristiques - § Provisions » justifie le maintien dans les comptes de la provision constituée en 2013, concernant les travaux que la Fondation « LE PHARE » s'est engagée à réaliser.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC-LINSIG
S.A.S.

Fait à Mulhouse,
Le 31 mai 2021

FIDALSEC - LINSIG
Commissaire aux comptes

Vincent SUTTER

Bilan Actif

FONDATION LE PHARE - IDSD

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société FIDALSEC-LINSIG S.A.S.

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/04/21
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	128 219	117 236	10 983	10 422
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	676 374	271 560	404 814	408 436
Constructions	5 718 371	5 052 492	665 879	579 417
Installations techniques, matériel et outillage industriel	943 961	780 145	163 816	90 127
Autres	3 289 895	2 674 630	615 266	740 612
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 253		1 253	1 253
Prêts	43 498		43 498	48 871
Autres	6 139		6 139	3 335
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**10 807 711**	**8 896 063**	**1 911 647**	**1 882 473**
STOCKS ET EN-COURS	15 855		15 855	873
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	127 711	1 433	126 277	167 076
Autres créances	12 878		12 878	9 862
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		49 042	(49 042)	(1 645)
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	9 276 049		9 276 049	8 321 758
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	44 515		44 515	38 343
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**9 477 008**	**50 475**	**9 426 533**	**8 536 268**
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**20 284 719**	**8 946 538**	**11 338 180**	**10 418 741**

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an **185 104**

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

© Sage

Bilan Passif

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/04/21
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	4 130 599	4 018 458
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	3 560 343	3 560 343
Report à nouveau sur gestion propre	(631 925)	(727 541)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	886 993	1 029 487
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	873 204	(60 667)
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	326 390	358 589
Provisions réglementées	57 809	57 809
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	**9 203 413**	**8 236 478**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	37 129	16 209
Provisions pour charges	1 086 997	1 050 868
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 124 126**	**1 067 077**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires	62	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	200 681	288 745
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 202	2 052
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 150	182 216
Dettes fiscales et sociales	473 765	642 172
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	42 783	
TOTAL IV DETTES	**1 010 642**	**1 115 186**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	11 338 180	10 418 741

(1) A plus d'un an **202 944** A moins d'un an **807 505**

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	56	77
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

© Sage

Compte de Résultat en liste

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/04/21
Devise d'édition EURO

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Société FIDALSEC-LINSIG S.A.S. - Cours d'Appel de Colmar

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	312 962	497 812
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**312 962**	**497 812**
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	7 112 987	7 111 452
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	207 144	223 924
- Cotisations		
- Autres produits	132 363	291 334
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	**7 765 456**	**8 124 522**
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks	(14 981)	(179)
- Autres achats et charges externes	1 547 569	1 785 945
- Impôts, taxes et versements assimilés	393 249	464 807
- Salaires et traitements	3 176 300	3 084 317
- Charges sociales	1 312 106	1 397 765
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	279 591	279 396
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	50 718	54 552
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	158 963	93 158
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	1 437	1 293
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	**6 904 954**	**7 161 054**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**860 502**	**963 468**
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	40 359	57 756
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	**40 359**	**57 756**
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	47 397	1 645
- Intérêts et charges assimilées (4)	3 670	3 527
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	**51 067**	**5 172**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**(10 708)**	**52 583**

© Sage

Compte de Résultat en liste - suite

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/04/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**849 794**	**1 016 051**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital	37 199	37 199
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	**37 199**	**37 199**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		13 309
- Sur opérations en capital		10 453
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		**23 762**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**37 199**	**13 436**
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	**7 843 013**	**8 219 476**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	**6 956 020**	**7 189 989**
EXCEDENT OU DEFICIT	**886 993**	**1 029 487**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

ANNEXE - Elément 1

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC-LINSIG
S.A.S.
Cour d'Appel de Colmar

Annexe

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 338 180 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 765 456 Euros et dégageant un excédent de 886 993 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.
L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, couvrant la période du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été effectué sur l'exercice

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société FIDALSEC-LINSIS SAS
Près la Cour d'Appel de Colmar

Faits caractéristiques de l'exercice 2020 :

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Depuis les annonces du Président de la République le 31 mars 2021, une nouvelle période de confinement a été imposée.
Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de la Fondation au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- le chiffre d'affaires

Politique immobilière :
Au cours de l'année 2020, la session de deux parcelles un temps envisagée a été abandonnée.
Au regard des opportunités de développement de l'activité de l'IDSD qui se dessinent, une seule d'entre elles sera en effet cédée.

Les travaux d'optimisation et d'aménagement du site n'ayant pas débuté, les principales dépenses d'investissement ont été consacrées au maintien en l'état du site et aux investissements en termes d'accessibilité.

Création d'un Pôle Ressources :
L'IDSD Le Phare porte depuis plus de 20 ans :
- Une ludothèque spécialisée,
- Un centre de ressources et de documentation pédagogique,
- Un service formation.

Afin de structurer les activités de ces trois entités et de développer entre elles des synergies, un pôle ressources a été créé et un responsable dédié nommé.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) il est composé de fournitures de bureau en majorité.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités et Placements

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les placements sont évalués en fonction des informations disponibles à la clôture et dépréciés si nécessaire.

Provisions

Conformément aux normes en vigueur, des provisions pour risques et charges sont constitués au regard des sorties de ressources probables.
La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée depuis 2018.
Les provisions constatées en 2013 ont été maintenues, du fait notamment du niveau d'investissement de 2020.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2020
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	1 000 000,00 €	116 631,82 €
(Bloqué #441)	Nantissement	CCM ILLZACH	150 000,00 €	112 000,00 €
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	305 000,00 €	83 993,13 €
		TOTAL	1 455 000,00 €	312 624,95 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC-LINSIG
S.A.S.
près la Cour d'Appel de Colmar

Immobilisations

Etat exprimés en euros	Valeurs brutes début d'exercice 1/1/2020	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
ais d'établissement et de développement						
tres	148 077,35		5 385,00		25 242,92	128 219,43
TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 077,35		5 385,00		25 242,92	128 219,43
rrains	676 374,23					676 374,23
nstruction sur sol propre	5 502 135,52		216 235,02			5 718 370,54
sur sol d'autrui	-					-
instal. Agenct aménagement	-					-
tal. technique, matériels outillages industriels	851 867,30		102 534,14		10 440,76	943 960,68
tal. agencement, aménagement divers	-					-
atériel de transport	20 190,69					20 190,69
tres immobilisations corporelles	3 329 878,67		49 689,80		109 863,76	3 269 704,71
ballages récupérables et divers	-					-
mobilisations corporelles en cours	-					-
ances et acomptes	-					-
TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 380 446,41	-	368 458,96	-	120 304,52	10 628 600,85
rticipations évaluées en équivalence						
tres participations						
tres titres immobilisés	1 253,13					1 253,13
ts et autres immobilisations	48 871,25		13 464,00	18 837,21		43 498,04
pôts et cautions versés	3 335,46		5 440,00	2 636,30		6 139,16
TAL IMMOBILSATIONS FINANCIERES	53 459,84	-	18 904,00	21 473,51	-	50 890,33
TOTAL	10 581 983,60	-	392 747,96	21 473,51	145 547,44	10 807 710,61

ndation LE PHARE

XE - Elément 3

31/12/2020

Amortissements

2019

Etat exprimés en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
ais d'établissement et de développement				
ıtres	137 655,33	4 823,54	25 242,91	117 235,96
)TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137 655,33	4 823,54	25 242,91	117 235,96
rrains	267 938,61	3 621,72		271 560,33
nstruction sur sol propre	4 922 718,86	136 454,00	-	5 059 172,86
sur sol d'autrui	-			-
instal. agenct aménagement	1 994 646,58	148 065,71	40 154,15	2 102 558,14
stal. technique, matériels outillages industriels	761 740,69	22 164,33	10 440,76	773 464,26
stal. agencement, aménagement divers	-			-
atériel de transport	20 190,69			20 190,69
ıtres immobilisations corporelles	594 619,73	26 970,93	69 709,61	551 881,05
nballages récupérables et divers	-			-
mobilisations corporelles en cours	-			-
ances et acomptes	-			-
)TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 561 855,17	337 276,69	120 304,52	8 778 827,33
TOTAL	**8 699 510,50**	**342 100,23**	**145 547,43**	**8 896 063,29**

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour ammortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. Étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. Étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	57 808,86			57 808,86
	PROVISIONS REGLEMENTEES	57 808,86	-	-	57 808,86
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	16 209,00	37 129,00	16 209,00	37 129,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marché à terme				
	Pour amendes et pénalités	-			-
	Pour perte de change				
	Pour pensions et obligations similaires*	481 007,00	118 092,00		599 099,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
	Autres	569 861,02	8 160,00	90 123,45	487 897,57
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 067 077,02	163 381,00	106 332,45	1 124 125,57
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations **incorporelles**				
	Sur immobilisations **corporelles**				
	Sur immobilisations **des titres mis en équivalence**				
	Sur immobilisations des **titres de participations**				
	Sur immobilisations **autres immo. Financières**				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	-			-
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL	1 124 885,88	163 381,00	106 332,45	1 181 934,43

Dont dotations et reprises **d'exploitation**	163 381,00	106 332,45
Dont dotations et reprises **financières**		
Dont dotations et reprises **exceptionnelles**		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5 du C.G.I.		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC-LINSIG
S.A.S.
Cours la Cour d'Appel de Colmar

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autre créances clients	126 277,41	126 277,41	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	750,00	750,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 869,00		
	Groupes et associés (2)			
	Débiteurs divers	259,00	259,00	
	Charges constatées d'avance	44 515,40	44 515,40	
	TOTAL DES CREANCES	**183 670,81**	**171 801,81**	-

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2020	1 an au plus	1à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	61,64			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an max. à l'origine (1)	200 680,86	89 027,73	111 653,13	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2 202,00	2 052,00		
	Fournisseurs et comptes ratachés	291 149,52	291 149,52		
	Personnel et comptes rattachés	86 630,82	86 630,82		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	387 133,87	387 133,87		
	Impôts sur les bénéficies				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	42 783,00			
	TOTAL DES DETTES	**1 010 641,71**	**855 993,94**	**111 653,13**	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 064,31
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2020
Total des produits à recevoir	**101 919**
INTERET SUR PLACEMENT TONIC	-
UNIFAF	17 595
M2A	19 451
LOCATIONS DIVERSES	9 151
CONSEIL DEPARTEMENTAL	22 288
REPAS	963
AGEFIPH	22 563
Divers Autres	9 909

Fondation LE PHARE **31/12/2020**

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société
FIDALSEC-LINSIG
S.A.S.

Etat exprimé en euros	31/12/2020
Total des charges à payer	544 400
FNP - Exploitation	70 636
DETTES FISCALES ET SOCIALES	473 764

Fondation LE PHARE

31/12/2020

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Annonces		-	-
Assurances		18 000	18 000
Service exterieur		-	-
Formation		9 417	9 417
Location		5 880	5 880
Maintenance		6 212	6 212
Autres		5 006	5 006
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges contatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**44 515**

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Financeurs		42 783	42 783
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits contatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**42 783,00**

Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 6.13

31/12/2020

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2020
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

Variation des Fonds Associatifs

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture Ouverture	Affectation du résultat N-1	Autres	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propre clotûre
Fonds associatifs	4 018 458		112 141			4 130 599
Réserves	3 560 343					3 560 343
Report à nouveau sur gestion propres	- 727 541	95 616				- 631 925
Résultat de l'exercice	1 029 487	- 1 029 487			886 993	886 993
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 60 667	933 871				873 204
Subventions investissements	358 589				- 32 199	326 390
Provision réglementées	57 809					57 809
TOTAL	**8 236 478**	-	-	-	-	**9 203 413**

Fondation LE PHARE

31/12/2020

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen (ETP)

		31/12/2020
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & prof. intellectuelles supérieures	17,90
	Professions intermédiaires*	94,00
	Employés	
	Ouvriers	
	TOTAL	**111,90**

*dont 19,75 etp personnel Education Nationale

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimés en euros	31/12/2020
Total des produits exceptionnels	**37 199**
Total des charges exceptionnelles	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**37 199**

Fondation LE PHARE 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 599 099 €

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0,4 %
- Table de mortalité utilisée : INSEE TV 2012-2016
- Taux de rotation du personnel : 1,5 %
- Taux de valorisation des salaires: 1 %
- Taux de charges sociales: 55 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans

Fondation LE PHARE 31/12/2020

ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2020
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	1 000 000,00 €	116 631,82 €
(Bloqué #441)	Nantissement	CCM ILLZACH	150 000,00 €	112 000,00 €
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	305 000,00 €	83 993,13 €
		TOTAL	1 455 000,00 €	312 624,95 €

FONDATION LE PHARE
16 Rue de Kingersheim
68110 ILLZACH

31/12/2020

TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS

	Secteurs Médico-sociaux					FONDATION	Comptes combinés
	INTERNAT	SESSAD	SAFEP	SAMSAH	CONFERENCE DES FINANCEURS		
Résultats comptables hors ajustements économiques	**363 988,00**	**803 332,00**	**-242 343,00**	**-24 777,00**	**-22 594,00**	**9 387,00**	**886 993,00**
Résultats comptables après retraitement économiques	**363 988,00**	**803 332,00**	**-242 343,00**	**-24 777,00**	**-22 594,00**	**9 387,00**	**886 993,00**
Reprise des résultats antérieurs **Non applicable**							
Résultats effectifs	**363 988,00**	**803 332,00**	**-242 343,00**	**-24 777,00**	**-22 594,00**	**9 387,00**	**886 993,00**
Dépenses pour congés payés	-3 959,00	-55 507,00	-10 933,00	-7 997,00			**-78 396,00**
Résultats administratifs	**360 029,00**	**747 825,00**	**-253 276,00**	**-32 774,00**	**-22 594,00**	**9 387,00**	**808 597,00**

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation LE PHARE - IDSD

Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif

Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim

SAS au capital de 189 296 €

25, avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 33 17 17
Fax 03 89 33 17 18
Site internet : www.fidalsec.com
RCS MULHOUSE B 342 998 903
N° TVA INTRA : 60 342998903

commissaire
aux comptes

Fidalsec - Linsig

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Strasbourg – Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la cour d'appel de Colmar

Fondation LE PHARE - IDSD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Mulhouse,
Le 31 mai 2021

COMMISSAIRE AUX COMPTES Société FIDALSEC - LINSIG S.A.S. Cour d'Appel de Colmar

FIDALSEC - LINSIG
Commissaire aux comptes

Vincent SUTTER

SAS au capital de 189 296 €

25, avenue du Président Kennedy
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 33 17 17
Fax 03 89 33 17 18
Site internet : www.fidalsec.com
RCS MULHOUSE B 342 998 903
N° TVA INTRA : 60 342998903

commissaire aux comptes